

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS

Avions A330

Circuit hydraulique bleu - Vanne PBOV (Parking Brake Operated Valve) (ATA 32)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A330 tous modèles certifiés, tous numéros de série, équipés de vannes PBOV MESSIER BUGATTI de référence (P/N) A25315020-1, dont le numéro de série est compris entre H2180 et H2331 inclus.

Les vannes appartenant à cette liste mais qui portent la marque "V" ou "VF+E" (vannes ayant été réparées suivant Bulletin Service (BS) MESSIER-BUGATTI A25315-32-057) ne sont pas concernées par les exigences de la présente Consigne de Navigabilité (CN).

Après avoir satisfait à la présente CN, il est de la responsabilité de l'opérateur de s'assurer que toute vanne PBOV qui serait installée en remplacement sur avion satisfait toujours aux exigences de celle-ci.

RAISONS :

Il a été rapporté sur A320 des cas de fuite sur la vanne PBOV (Parking Brake Operated Valve) du circuit hydraulique jaune.

Ces fuites peuvent apparaître au niveau de l'une ou de plusieurs des trois connexions hydrauliques et/ou au niveau du trou de mise à l'air libre du corps de vanne.

Sur A330, de telles fuites pourraient entraîner la perte du circuit hydraulique bleu et la perte de l'accumulateur de frein de parking ce qui aurait pour conséquence la perte du système de freinage de secours ainsi que la perte de la fonction freinage d'urgence/frein de parking.

La Révision 1 de cette CN a pour objet d'exiger la réparation ou le remplacement de toutes les vannes PBOV incriminées avant le 31 décembre 2002.

ACTIONS :

1. Dans les 7 jours suivant la date d'entrée en vigueur de la présente CN à l'édition originale, sauf si déjà accompli, effectuer une identification des vannes PBOV, et si nécessaire, appliquer les mesures correctives d'inspections, de réparation et/ou de remplacement, conformément aux instructions du BS Alerte AIRBUS INDUSTRIE A330-32A3139.

2. Suivant les résultats des identifications et inspections réalisées au titre du paragraphe 1 ci-dessus, renouveler l'inspection des vannes PBOV et appliquer les mesures correctives associées, conformément aux instructions du BS Alerte AIRBUS INDUSTRIE A330-32A3139, à des intervalles ne dépassant pas ceux prescrits dans ce même BS.
3. Au plus tard le 31 décembre 2002, réparer ou remplacer toutes les vannes PBOV identifiées A25315020-1, dont le numéro de série est compris entre H2180 et H2331 inclus, et ne portant pas la marque "V" ou "VF+E", conformément aux prescriptions du BS Alerte AIRBUS INDUSTRIE A330-32A3139.

Cette action rend caduques les exigences des paragraphes 1 et 2 ci-dessus.

REF.: Bulletin Service Alerte AIRBUS INDUSTRIE A330-32A3139
Bulletin Service MESSIER BUGATTI A25315-32-057
(Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable).

Cette Révision 1 remplace la CN 2001-517(B) éditée le 31 octobre 2001.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

CN originale : 10 NOVEMBRE 2001
Révision 1 : 16 FEVRIER 2002